

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 51 (1953)

Heft: 9

Artikel: Le réseau européen des grandes routes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

| | | |
|-------------------------------------|----------------|------------|
| <i>Au Brabant</i> | | |
| détruites | 440 maisons | 90 fermes |
| gravement endommagées | 820 maisons | 180 fermes |
| légèrement endommagées | 4770 maisons | 360 fermes |
| <i>Dans la Hollande méridionale</i> | | |
| détruites | 2080 maisons | 40 fermes |
| gravement endommagées | 750 maisons | 110 fermes |
| légèrement endommagées | 11 430 maisons | 230 fermes |

Le Réseau Européen des grandes Routes

Bn. Le «Groupe des Travaux de la Route» qui est une commission spéciale dans le cadre de l'ONU, a été chargé d'étudier les itinéraires de routes équipées pour le trafic international et de rechercher leurs caractéristiques.

Pour la Suisse, suivant les recherches du groupe, le réseau international comprend les quatre artères principales suivantes:

1. St-Julien–Genève–Lausanne–Berne–Zurich–St. Margrethen.
2. Bâle–Lucerne–Arth–Goldau–Gotthard–Chiasso.
3. Schaffhouse–Zurich–Arth–Goldau.
4. Vallorbe–Lausanne–Brigue–Gondo.

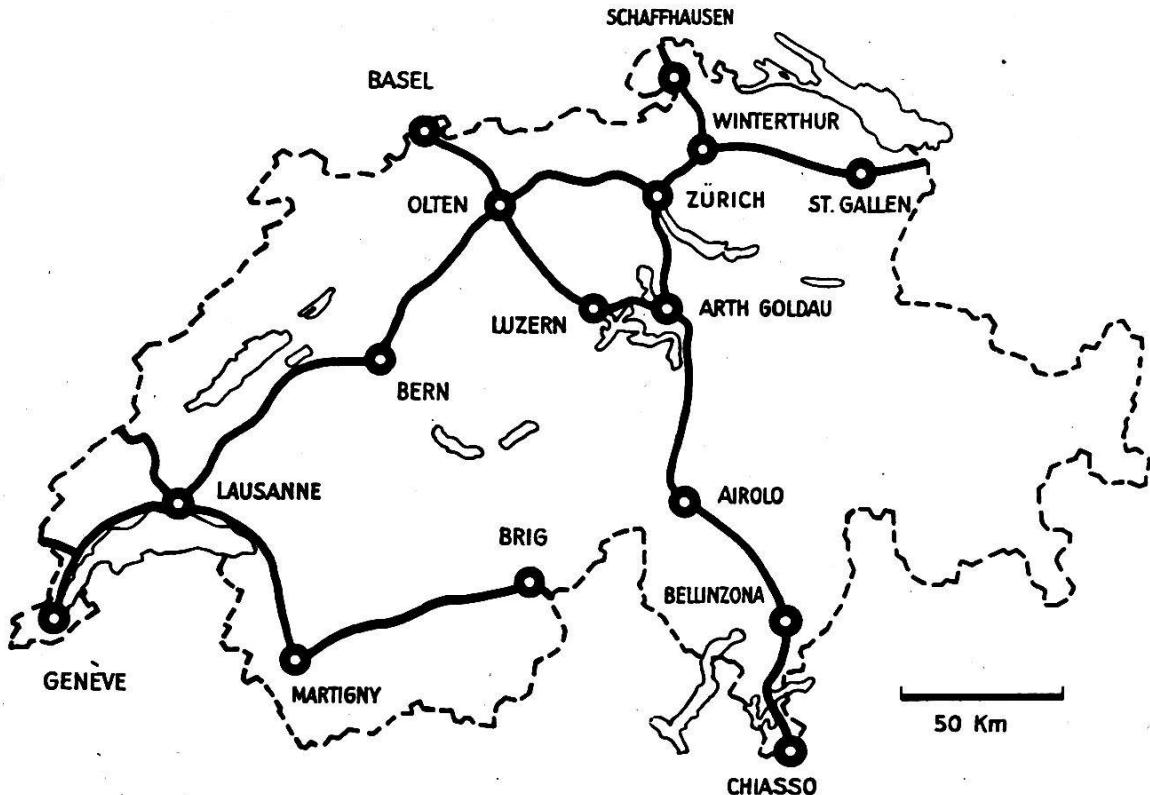
La longueur totale du réseau international en Suisse, est de 970 km et pour toute l'Europe d'environ 50 000 km. Ces routes seront classées en trois catégories. La première catégorie comprendra des routes larges de 7 m seulement, ayant deux voies de circulation de 3,5 m. La deuxième catégorie prévoit trois pistes de 10 m de largeur et la troisième catégorie représente la solution idéale avec sens de circulation séparés sur des chaussées de 7 m. Les routes doivent être construites en fonction du volume de la circulation. Les capacités suivantes ont été fixées:

Catégorie I = routes à deux voies: 700 voitures par heure,

Catégorie II = routes à trois voies: 1100 voitures par heure,

Catégorie III = routes à quatres voies: 2500 voitures par heure.

Les routes du réseau devront en général contourner les zones urbaines. La construction d'immeubles le long de ces voies d'évitement, avec accès direct à ces dernières, ne sera pas autorisée. Les passages à niveau de voies ferrées seront à éliminer, et les croisements avec d'autres routes à réduire à un minimum. Des croisements à niveaux différents seront aménagés pour les routes dont le produit moyen des débits dépasse



sera 3 millions (débit moyen de chaque voie par heure, multiplié l'un par l'autre). Il est en outre recommandé de construire des bandes de ralentissement aux croisements à niveau. Ces bandes, longeant la chaussée, signalées de façon très distincte, larges d'environ 3 m et d'une longueur de 50 à 100 m, doivent permettre à un conducteur de quitter la voie principale sans ralentir, laissant la route ouverte à la circulation rapide. Les triangles de visibilité entre deux routes ont des côtés d'environ 100 m le long de la route principale et de 50 m le long de la route secondaire. Les pentes maximum sont fixées à 6 % en plaine et à 8-10 % en montagne. Les caractéristiques du tracé sont les suivantes:

| Catégorie | Vitesse en km/h | Rayon minimum | Rayon de courbure |
|-----------|--------------------|------------------|------------------------|
| | | de courbure m | du profil en long m |
| I | 60 | 200 | 1000 |
| II | 80 | 300 | 2500 |
| III | 100 | 500 | 5000 |

Le profil en travers dans les sections rectilignes sera constitué par deux plans dont l'inclinaison maximum sera de 3 %. Dans les virages la chaussée doit être relevée suivant le rayon, mais jusqu'à 12 % au maximum.

Le coût d'aménagement du réseau Européen s'élèverait à près du huit milliards de dollars, tandis que le réseau Suisse serait évalué à 160 millions de dollars.